



P.V. FI 31

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

CC/vg

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 23 avril 2010

ORDRE DU JOUR :

Echange de vues avec Monsieur le Ministre des Finances Luc Frieden concernant l'éventuelle aide étatique à accorder à la Grèce

*

Présents : M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Félix Eischen remplaçant M. Norbert Haupert, M. Gast Gibéryen, M. Marc Lies remplaçant M. Lucien Thiel, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Michel Wolter

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

M. Georges Heinrich, du Ministère des Finances

Mme Carole Closener et Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Norbert Haupert, M. Lucien Thiel

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission

*

Echange de vues avec Monsieur le Ministre des Finances Luc Frieden concernant l'éventuelle aide étatique à accorder à la Grèce

La Grèce a officiellement demandé par écrit, vendredi 23 avril vers midi, l'activation du plan de soutien pour sauver le pays de la faillite. Le courrier a été adressé par le ministre des

finances Georges Papaconstantinou aux dirigeants de la zone euro et du Fonds monétaire international (FMI).

En effet, la Grèce se trouve face à une grave crise de ses finances publiques, avec une explosion de ses déficits et de sa dette. L'envolée des taux d'intérêt grecs et le remboursement d'ici le 18 mai d'une échéance de 8,5 milliards d'euros ont poussé la Grèce à faire appel au plan d'aide de l'Union européenne et du FMI. La capacité de refinancement de la dette grecque s'est détériorée, les conditions étant de moins en moins favorables : plus de cinq points de pourcentage d'écart avec les taux des obligations d'Etat allemandes, qui servent de référence au sein de la zone euro.

La Grèce s'est engagée, sur fond de contestation sociale, à réduire son déficit de 4 points de PIB cette année. Le déficit grec qui s'élève actuellement à 12% devrait ainsi être ramené à 3% en l'espace de trois ans.

Le FMI, la Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE) examinent depuis quelque temps les modalités d'un programme triennal d'assainissement des comptes publics du pays. Après des semaines de discussion, les Etats de la zone euro se sont engagés à fournir quelque 30 milliards d'euros sous forme de prêts bilatéraux.

L'aide à la Grèce constitue un cas sans précédent dans l'histoire de la zone euro.

Le plan de soutien se chiffre en totalité à 45 milliards d'euros dont 15 milliards seront apportés par le FMI. Grâce à ce plan de soutien, la Grèce devrait pouvoir assurer ses engagements financiers de cette année. La part de chaque pays est calculée au pro rata de sa participation dans le capital de la BCE. Ainsi la participation luxembourgeoise s'élèvera à 75 (au maximum à 77) millions d'euros. Cet emprunt, qui sera rémunéré par un taux se situant aux alentours de 5%, constitue une opération de trésorerie. La marge sur intérêts devrait s'élever à 1,5 - 2%.

Dans une première étape, la Commission européenne et la BCE établiront un rapport à destination des ministres des finances de la zone euro afin d'évaluer si les conditions requises pour le déclenchement du mécanisme sont remplies (notamment si la stabilité financière de la zone euro est affectée). Dans une deuxième étape, la requête devra recevoir l'assentiment des ministres des finances de tous les pays de la zone euro. En parallèle, les différents pays devront déclencher leurs procédures respectives. Dans certains pays de la zone euro, le plan d'aide devra être approuvé par les parlements nationaux.

En cas d'accord de l'Eurogroupe, la Commission européenne, la BCE et le FMI établiront le programme fixant toutes les modalités : montants, conditions, pricing, échéances...etc.

L'aide ne sera pas déboursée en une seule fois, mais au fur et à mesure des besoins.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- L'enjeu du plan de soutien est le maintien de la stabilité financière de la zone euro. Par ailleurs une partie de banques européennes ayant accordé des prêts à l'Etat grec seront soutenues par la même occasion. Enfin il convient de noter qu'une défaillance de l'Etat grec aurait des répercussions, au-delà des pays limitrophes et des Etats membres, dans le monde entier.
- Les ministres des finances de la zone euro décident ensemble les conditions auxquelles ce plan d'aide est soumis et qui devraient permettre un retour à la stabilité, via l'assainissement des finances publiques grecques. Les conditions des Etats de la zone euro sont identiques à celles du FMI.

- Chaque mois, l'Eurogroupe, la Commission européenne et le FMI contrôleront l'exécution des engagements pris par la Grèce vis-à-vis de son parlement et vis-à-vis de la zone euro. La majeure partie des mesures d'économies a d'ores et déjà été approuvée par le parlement grec.
- En dehors des conditions que la Grèce s'engage à respecter, il n'existe pas de garantie au sens juridique. Néanmoins il convient de noter que le FMI jouit d'une grande crédibilité pour imposer la conditionnalité. Par ailleurs, le déboursement en tranches joue également en faveur du respect des engagements pris par la Grèce.
- La Grèce s'étant engagée à ramener son déficit à 3 % d'ici 2012, l'échéance du mécanisme d'aide a été calquée sur ce délai. Les conditions d'accès de la Grèce aux marchés financiers devraient se normaliser à l'horizon de 2012. Dès lors, la Grèce pourra refinancer sa dette auprès d'investisseurs institutionnels.
- L'emprunt de 75 millions d'euros constitue une opération de trésorerie et est accordé par l'Etat luxembourgeois sur base de la législation existante.
- La Commission européenne est en charge du volet technique de l'opération et centralise ainsi les flux financiers en provenance des différents Etats. Le rôle d'agent payeur est assuré par la BCE. Il s'agit d'une transmission de cash et non d'une ligne de crédit.
- Quant à l'impact de l'opération sur la dette publique au regard des critères de Maastricht, Eurostat effectuera une analyse qui déterminera le mode de comptabilisation.

Les représentants des groupes parlementaires CSV, LSAP, DP et déi gréng donnent leur accord de principe à la participation luxembourgeoise au plan de soutien. M. Gast Gibéryen demande à bénéficier d'un délai jusqu'au mardi 27 avril lui permettant de concerter les membres de la sensibilité politique ADR sur la question.

*

En raison de la réunion du Comité de coordination tripartite le 27 avril, la réunion de la Commission, programmée le même jour en présence de M. Di Bartolomeo, a dû être reportée au 4 mai 2010 à 9h30.

Le nouvel ordre du jour de la réunion du 27 avril 2010 prévoit la visite de la Bourse à 9h.

Luxembourg, le 23 avril 2010

La secrétaire,
Carole Closener

Le Président,
Michel Wolter